

# Déclaration FSU

## CTA du 10 février 2020



Monsieur le recteur,

Mesdames et Messieurs,

Ce CTA se tient quelques jours seulement après le dernier CAEN, les points soulignés par la FSU lors de sa déclaration restent pleinement d'actualité : condamnation du projet de réforme des retraites du gouvernement, exigence d'une revalorisation de tous les personnels sans contrepartie, constat d'un manque de moyens pour l'École en Lorraine du fait des suppressions de postes, nécessité de revenir sur la réforme du lycée et du baccalauréat. Nous n'allons pas les reprendre aujourd'hui.

Le CTA de ce jour est consacré à l'examen des Lignes Directrices de Gestion (LDG). Elles sont la conséquence de la Loi dite de « Transformation de la Fonction publique » qui modifie en profondeur les principes et le fonctionnement des services publics. Cette loi fait voler en éclats de nombreuses garanties statutaires et donne davantage de pouvoir aux employeurs, en particulier avec l'affaiblissement des Commissions Administratives Paritaires (CAP). En effet, dès aujourd'hui pour ce qui concerne les mutations, dès l'année prochaine pour les avancements et les promotions, les situations individuelles ne seront plus discutées, vérifiées et défendues par les représentants des personnels.

L'examen *a priori* de l'ensemble des situations individuelles par les représentants élus des personnels a pourtant des avantages certains : il permet de corriger les erreurs toujours possibles, il garantit la transparence des opérations, il est la condition de la confiance des personnels qui savent que leur situation a été pleinement prise en compte. Il témoigne aussi d'une certaine conception du fonctionnaire qui, pour garantir sa neutralité, doit être mis à l'abri des pressions politiques, économiques et de l'arbitraire administratif. Le statut, loin d'être un quelconque « privilège » des agents publics, est en réalité une protection des citoyens et de la société contre les intérêts privés.

Désormais, l'équité de traitement, la transparence des opérations, la prise en compte de la situation individuelle de chacun ne pourront plus être garanties, comme elles l'étaient jusqu'à présent, par les représentants des personnels. C'est un recul important des droits des personnels.

L'objectif de cette loi est de permettre aux « manager locaux » de décider seul et en toute opacité. Toutes les conditions du clientélisme, de l'arbitraire sont réunies. Bien sûr, on nous demandera de faire confiance aux personnes et nous sommes toujours prêts à croire en l'intégrité individuelle de chacun des agents publics. Cependant, qui pourra empêcher les soupçons, les rumeurs, le sentiment d'injustice, le ressentiment ? Qui peut croire que, une fois évincés les représentants des personnels, l'Administration sera d'elle-même vertueuse ?

Le projet de LDG utilise les termes de « transparence » et « d'équité ». Si l'on ne veut pas galvauder ces expressions, il faut rétablir un contrôle paritaire de toutes les opérations de carrières et de mutation. Avec ses syndicats, la FSU est fermement décidée à continuer à œuvrer pour maintenir et élargir les droits des personnels.